

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

N° ordre
20-37

N° ordre dans la séance :
DE-30062020-04

Date de la convocation :
22/06/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt et le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoint, MARCHAND Christelle, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Deborah, DRAPIER Thierry, CROUZET Mauricette, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, GERRA Dominique, ROSSI Hélène, SCALMANA Dominique, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Frédéric DI PAOLO

OBJET : VOTE DES TAUX 2020 (TH, TF, TFPNB)

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il appartient au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020.

Depuis cette année, il n'est plus possible de voter le taux de taxe d'habitation. L'Etat versera une compensation du produit aux collectivités. Le conseil municipal devra donc fixer le taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

La commission finances propose de fixer les taux comme suit :

	Bases prévisionnelles notifiées 2020	Taux 2020 proposés	Produits	Rappel taux 2019
Foncier Bâti	5759 000 €	8,38 %	482604 €	6,38 %
Foncier Non Bâti	24900 €	48,49 %	10 910 €	48,49 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 21 voix pour et 2 voix contre :

ADOpte les taux comme énoncés ci-dessus et,

- **FIXE à 8,38% le taux de Taxe Foncière.**
- **FIXE à 48,49% le taux de Taxe Foncier Non Bâti.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

